



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

veuves et orphelins

Question écrite n° 66632

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur une demande de l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre concernant les modalités d'octroi de la prestation spécifique dépendance aux veuves de guerre. En effet, l'UFAC souhaiterait qu'en la matière leur pension ne soit pas prise en compte dans le calcul de leurs ressources. Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce propos.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66632

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5506